

descédue d'Eudes le Maire, lequel
faict le voyage d'Oultre-mer tout armé pour acquitter le voeu faict par
Philippes premier, qui se faict Baillistre de la femme & enfans dudit Eudes le Maire
Auquel il dône de grands Privileges & franchises, par sa
Chartre de la Fráchise de Challoy . Mars

p. 1144

Donnée au Chasteau d'Estampes, mil quatre vingt et quinze, au mois de Mars.

Noms et seings des principaux officiers de la Couronne apposez aux Chartres données par les R

Eudes le Maire faict le voyage de Ierusalem, auparavant Godefroy de Bologne.

Femmes de la franchise annoblissoiét leurs marys.

Ancelot le Maire et ses descendant

ET QUOD IN TOTA TERRA REGIS NOSTRI ANTONII SUPTERRANUS, RENE
Et ut hae libertas, et omnia huiusmodi, auctoritate nostra, et in nomine Regis, et in nomine Magistri, et in nomine

EGO frater Andreas beati Maglorij Parisius humilis Abba testifcor me vidisse Privilegi

EGO frater Anselmus sancti Victoris Parisius humilis Abba sic testifcor.

EGO frater Theobaldus Sancta Genoufa Parisius humilis Abba, idem testifcot, etc.

Philippes premier du nom fut en l'aage de sept ans, du vivant du Roy Henry premier du nom son pere, S

Ceste Chartre nous apprend l'estat miserable des Serfs & Fiscalins de nos anciens Roys, des servitudes

Que Ancelot fils unique dudit Euldes & ses descendans fut fait Seulgneur & Chastelain infeodé, de la co

p. 1145

Challou (on void à la grande vitre du Cheur de l'Eglise dudict Village, dediée à saint Medard, dicte par
Que ceux de cette famille estoient exempts de toutes coustumes qui se levoiét pour le Roy, c'est à dire
Les armes dudit Euldes Apparaissent selon l'ancienne desquelles Maistre Maglorius de la grande vitre de l'Eglise
Pour estre relevé, & iouir d'après exemptions de la franchise, si la chartre se présente par un notaire

Chastelains, infeodez de Challo S. Mard

Iuïne riviere d'Estampes

Coustumes, c'est à dire droict & devoirs que l'on doibt au Roy.

Maison d'Euldes le Maire, lieu d'Asile, & de fráchise.

Armes d'Euldes le Maire, escartelées des plaines armes de Ierusalé.

Chartiers famille descendue dudit Euldes le Maire

p. 1146

Armes ou devise particuliere des Chartiers

Maistres des Requestes de l'Hostel du Roy, Iuges & conservateurs de la franchises de Challo S

Source : [Les Bibliothèques Virtuelles Humanistes \(Université de Tours\)](#)